



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 2

Mercredi 22 janvier 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Appel d'offres

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune mixte de Belprahon lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: commune mixte de Belprahon

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux:

Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune mixte de Belprahon pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA- MO » (www.be.ch/manuel-mensuration)

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)
- Interfaces techniques:
- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois

(IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et évent. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et évent. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de la commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon, 032 493 48 27, secretariat@belprahon.ch

Délaï et adresse pour le dépôt de l'offre:

L'offre doit être adressée à l'administration communale de la commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon (avec la mention « soumission MO ») d'ici au 28 février 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par la préfète compétente conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Belprahon, le 22 janvier 2025

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 14 et 21 août 2024****

Requérants/maitre d'ouvrage: Lüdi Sylvie

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: Les Pesses 5, 2735 Champoz

Description du projet: Isolation périphérique des façades, crépi de finition de couleur blanc cassé. Pose de stores intégrés anthracites. Remplacement de la chaudière par une PAC sur façade nord.

Modifications: Renoncement à l'isolation périphérique de la partie centrale plus ancienne du bâtiment, maintien des pierres de taille. Maintien des parties en bois. Crépi final lisse de couleur claire (gris/beige). Déplacement de la PAC extérieure en façade nord (devant la partie de bâtiment plus récente).

Dimensions du projet: Selon plans déposés

Constructions du projet: Selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Habitations et activités économiques

Objets protégés: Ensemble bâti

Dérogations: -

Dépôt public: du 15 janvier au 14 février 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 20 décembre 2024
Le Conseil communal

Informations - Communications 2025

Statistique de la population au 31 décembre 2024, la Commune de Champoz comptait 150 habitants.

Assemblées communales 2025 : Les dates des assemblées communales pour l'année 2025 ont été fixées comme suit: 11 juin 2025 et 3 décembre 2025.

Vice Maire: Lors de sa séance du 14 janvier 2025, le Conseil communal a nommé M^{me} Anne-José Girod en qualité de vice Maire.

Test des sirènes 2025: Le test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 16h30.

Coup de balai: Le traditionnel coup de balai aura lieu dans le courant du mois d'avril-mai 2025, les dates restent à définir.

Champoz, le 20 janvier 2025
Le Conseil Communal



Corcelles

Test des sirènes

Pour information, le test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 16h30.

Corcelles, le 22 janvier 2025
Le Conseil communal

Assemblées communales ordinaires 2025

Les Assemblées communales de l'année 2025 ont été fixées comme suit: jeudi 26 juin 2025 et jeudi 11 décembre 2025 à 20h à la Salle communale de Corcelles (sous réserve de modification).

Corcelles, le 16 janvier 2025
Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant : Jean-Luc Sprunger, rue Principale 12, 2735 Bévillard

Propriétaire : idem requérant

Auteur du projet : idem requérant

Emplacement : parcelle N° 1325, au lieu-dit « Rue Neuve 6 », 2738 Court

Projet : rénovation de l'habitation actuelle avec construction d'un balcon/terrasse en bois; ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud; creusage d'une place de parking provisoire et remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, placée en façade Est.

Chauffage : pompe à chaleur air-eau de type Daikin, Altherma 3, ERGA08

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dérogation : 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 15 janvier 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Chauffage à distance

Séance d'information

La société Energies Court SA (détenue par la Municipalité de Court et la Bourgeoisie de Court) invite cordialement tous les propriétaires et personnes intéressées à assister à une présentation complète du projet de chauffage à distance en cours, avec la participation de l'entreprise partenaire Allotherm SA.

Cette séance aura lieu le **lundi 3 février 2025, à 19h30, au centre communal** (grande salle, 2^e étage).

Au terme de la présentation, les membres de l'équipe en charge du projet se tiendront volontiers à disposition de chacun-e pour répondre de manière individuelle aux questions.

Le conseil d'administration d'Energies Court SA se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Court, le 15 janvier 2025

Energies Court SA



Crémises

Votation fédérale et cantonale du 9 février 2025

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président : Pierre Ganguin

Membres : Jonah Rieder

Mirjam Rohrer

Bastien Roos

Léo Rieder

Suppléant(e)s : Livia Roth

Cédric Roos

Nicolas Schlup

Marie-Jeanne Schneider

Crémises, le 22 janvier 2025

Secrétariat communal Crémises

Vice-mairesse 2025

Le Conseil communal a nommé Micaela Blösch en qualité de vice-mairesse pour l'année 2025.

Crémises, le 22 janvier 2025

Le Conseil communal

Statistique de la population 2024

Au 31 décembre 2024, notre commune comptait 540 habitants (250 femmes et 290 hommes) soit 6 habitants de moins qu'au 31 décembre 2023.

Durant l'année 2024, nous avons enregistré 4 naissances et 9 décès.

Crémises, le 22 janvier 2025

Le secrétariat communal

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de mixte de Crémises lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: commune mixte de Crémises

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux:

Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de mixte de Crémises pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA-MO » (www.be.ch/manuel-mensuration)

Critères d'aptitudes:

Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association « be-geo » peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)
- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et évent. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération : 10%)

Sous-critères :

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération : 25%)
- Références (Pondération : 5%)
- Service à la clientèle (Pondération : 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération : 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération : 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération : 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération : 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération : 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération : 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération : 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération : 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération : 5%)
- Ecologie (Pondération : 5%)

Les documents sont publiés sous :

www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de la commune Mixte de Crémines, rue du Collège 6, 2746 Crémines, 032 499 95 42, secretariat@cremines.ch.

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre :

L'offre doit être adressée à l'administration communale de la commune mixte de Crémines, rue du Collège 6, 2746 Crémines (avec la mention « soumission MO ») d'ici au 28 février 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit :

Les recours sont traités par la préfète compétente conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Crémines, le 22 janvier 2025

Le Conseil communal



Eschert

Statistique de la population au 31 décembre 2024

Au 31.12.2024, notre commune comptait 386 habitants (2 de moins par rapport au 31.12.2023), soit 173 femmes et 213 hommes. En 2024, Eschert a enregistré 18 arrivées, 19 départs, 2 naissances et 3 décès.

Eschert, le 22 janvier 2025

Le Conseil communal

Bureau de vote

La Composition du bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 9 février 2025 est la suivante :

Président : M. Pierre-André Barras

Secrétaire : M^{me} Samantha Beck

Membre : M. Christian Ganguin

Suppléant : M. Robin Forster

Eschert, 22 janvier 2025

Secrétariat communal



Grandval

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement : parcelle N° 1067, aux lieux-dits : « Grand-Rue 29 et 29a », commune de Grandval.

Projet : transformations intérieures du bâtiment N° 29 pour l'école secondaire et transformations avec changement d'affectation du bâtiment N° 29a avec aménagement de nouvelles ouvertures (fenêtres et portes- fenêtres) en façade Sud et Ouest + pose d'un escalier extérieur en façade Est et d'une rampe d'accès au Sud, parcelle N° 1067, aux lieux-dits : « Grand-Rue 29 et 29a », commune de Grandval.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP A « école, place de sport ».

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, mise sous protection de la confédération le 1.1.1992 et ACE du 23 novembre 1988.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 février 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 15 janvier 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 23 janvier 2025. En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 24 janvier 2025 de 9 h 30 à 11 h 30. Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 17 janvier 2025

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Voutat Rachel et Felella Valerio, Chante-merle 53, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3357, Plein-Soleil

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, places de parc et chemin d'accès, pompe à chaleur.

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 21 février 2025 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : FC Moutier, Case postale 320, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP Architecture, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N° 452 et 1309, au lieu-dit : « Chemin du Stade 7 », commune de Moutier.

Projet : agrandissement de la buvette existante pour l'aménagement d'un cellier, de vestiaires, de douches, de WC, d'un local technique, d'un local pour le matériel d'entraînement et d'un garage, construction d'un avant- toit au Sud et à l'Ouest de l'agrandissement et pose d'une PAC à l'extérieur au Nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP6.

Dérogations : art. 48 LAE et 26 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 février 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 janvier 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Petit-Val

Votations du 9 février 2025

Le bureau de vote est désigné comme suit :

Président : Amstutz Emanuel

Membres : Amstutz Joaquim

Bögli Christelle

Jacot Cindy

Nuvoli Alexandre

Suppléants : Cano Léa

Maurer Lise

Pfister Mario

Sommer Thierry

Souboz, le 22 janvier 2025

Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2024, la Commune de Petit-Val comptait 400 habitants, dont 192 femmes et 208 hommes, soit une diminution de 3 habitants.

Durant l'année, il y a eu 3 naissances, 1 décès, 10 arrivées et 15 départs.

Souboz, le 22 janvier 2025

Secrétariat communal



Reconvilier

04.0302.0188 - eBau 2024-19384

Avis de construction

Requérants : Sommer André et Martine, Pommé au Loup 9, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1566, Pommé au Loup 9, 2732 Reconvilier

Projet : Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air- eau extérieur

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 15 janvier 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 15 février 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 15 janvier 2025

Administration des constructions

Début de la collecte des déchets plastiques

Nous avons le plaisir de vous informer que la collecte des déchets plastiques ménagers débutera le lundi 3 février 2025, comme indiqué dans le mémorandum 2025. À cette occasion, chaque ménage recevra un flyer contenant toutes les explications nécessaires, ainsi qu'un sac de collecte dédié.

Nous encourageons vivement tous les citoyens à participer à cette initiative afin d'améliorer le recyclage des plastiques et de contribuer ainsi à un avenir plus durable.

Reconvilier, le 16.01.2025

L'administration municipale



Roches

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a désigné **Arsène von Wyss** au poste de vice-maire pour 2025.

Roches, le 17 janvier 2025

Conseil communal

Agenda

Assemblées 2025 - course des aînés

Les dates des assemblées communales ordinaires pour 2025 ont été arrêtées comme suit:

19 juin 2025 et 11 décembre 2025

La course des aînés a été fixée au:

24 juin 2025

Roches, le 17 janvier 2025

Secrétariat communal

Agenda

Statistique de la population

Au 31 décembre 2024, la commune comptait 190 habitants, soit une diminution de 6 personnes par rapport à 2023, répartis comme suit:

152 personnes de nationalité suisse

38 personnes de nationalité étrangère.

2 naissances et 3 décès ont été enregistrés.

Roches, le 17 janvier 2025

Secrétariat communal

Élection communale complémentaire

Suite à la démission de M^{me} Suzanne Mettraux de son poste de conseillère communale, les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 23 mars 2025**, pour procéder par les urnes à l'élection, selon le système majoritaire,

d'un(e) conseiller(e) communal(e)

pour terminer la période 2024-2027, selon les art. 2 et 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Roches.

Conformément aux art. 22, 23 et 24 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Roches, toute liste doit être signée par au moins 5 électeurs ou électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. Les listes des candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Roches **jusqu'au vendredi 14 février 2025, 17 h**, conformément à l'art. 22 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune. **Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.**

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu(e) tacitement le/la candidat(e).

Roches, le 17 janvier 2025

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction après coup

Requérante : Sylvie Nicolet, Les Vieux Chemins 23, 2712 Le Fuet

Rue : Les Vieux Chemins 23, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 962

Projet de construction: Suppression des bacs à fleurs en béton, remplacement par des blocs de soutènement. Terrasse + avant toit en bois.

Zone : H2

Dérogation : Art. A141, alinéa 2, chiffre 2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 15 janvier 2025

Administration municipale

Informations communales

Statistiques de la population

Au 31 décembre 2024, la municipalité de Saicourt comptait 622 habitants, soit 4 de plus qu'au 31 décembre 2023.

Il y avait 321 hommes et 301 femmes. La municipalité a enregistré 50 arrivées, 40 départs, 10 décès et 4 naissances.

La répartition entre les villages est la suivante: Bellelay 157, Le Fuet 317, Saicourt 140 et 8 personnes sont dans des homes.

Le Fuet, le 14 janvier 2025

Conseil municipal



Saules

Bureau de vote du 9 février 2025

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 9 février 2025:

Président: Weber Stéphane

Membres: Fischer Gilles et Engelmann Sébastien

Suppléant: Scheidegger Matteo

Saules, le 17 janvier 2025

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2024

Conformément à l'art. 66 du règlement d'organisation communale, le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 11 février 2025.

Durant le dépôt, il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal.

L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Saules, le 20 janvier 2025

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

**** Modification du permis de construire eBau 2023-9978 accordé le 3.8.2023 ****

Requérant : D'Ignazio Stefano, Clos Jobez 15, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse et place couverte, aménagement d'une place de stationnement, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, installation d'une PAC extérieure et d'une citerne à eau pour la récupération des eaux de pluie.

Modifications: Couleur façades selon nuancier Marmoran (Vita 29)

Suppression d'une fenêtre 90/180 cm

Modification d'une porte-fenêtre 90/195 cm en porte-fenêtre 121/195 cm, selon plans

Emplacement : parcelle N° 1135, Clos Jobez

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : H2b

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 15 janvier 2025

Le Conseil municipal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2024, le village comptait 299 habitants, 148 hommes et 151 femmes, soit 16 habitants de plus qu'au 31 décembre 2023. 261 résidents sont de nationalité suisse et 38 originaires de l'étranger. En 2024, Sorvilier a enregistré 46 arrivées et 27 départs, 1 naissance et 4 décès.

Sorvilier, le 22 janvier 2025

Le Conseil municipal

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 16h30 à 17h45 aux dates suivantes : 23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 22 mai, lundi 16 juin, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre. Cotisation gratuite pour les enfants et jeunes en formation.

Sorvilier, le 22 janvier 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Kuhn Real Estate GmbH, Chemin du Crêt 3, 2533 Evillard.

Auteur du projet : Eicher+Pauli Biel AG, Nidaugasse 35, 2502 Bienne.

Projet : remplacement du générateur de chaleur (chaudière à mazout) par chauffage à copeaux de bois, transformation d'un local de citerne à mazout en dépôt de copeaux, installation d'un accumulateur de chaleur et surélévation d'une cheminée, Rue H.-F. Sandoz 68 et 68b sis sur la parcelle N° 28, avec accès par le bien-fonds N° 30, zone d'activités A3.

Recensement architectural : ensemble bâti E.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 janvier 2025

Le chef des travaux publics



Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Ordonnance sur le personnel

En date du 12 décembre 2024, le Conseil communal a validé une réorganisation au sein de l'administration communale et modifié l'organigramme en conséquence.

En date du 9 janvier 2025, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance sur le personnel. La modification porte sur l'ajout d'une nouvelle fonction

(assistante de direction du SSCO) au Service social Centre-Orval.

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur rencontre. Les documents modifiés peuvent être consultés auprès de l'administration communale, sur rendez-vous et se trouvent sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration - Règlements et taxes).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 20 janvier 2025

Conseil communal de Valbirse

Statistique de la population 2024

La commune de Valbirse comptait 4'000 habitants au 31.12.2024 contre 4'004 au 31.12.2023 (-4). Sur ce total, on recensait 1'994 hommes et 2'006 femmes ; 3'185 ressortissants suisses et 815 de nationalités étrangères (52 pays). La commune comptabilisait 1'682 personnes mariées, 1'648 célibataires, 418 divorcé(e)s, 248 veuves et veufs, 4 partenariats enregistrés ou annulés.

Enfin, signalons que Valbirse a enregistré 31 naissances (32 en 2023) et 35 décès (36 en 2023) l'an dernier.

Bévilard, le 20 janvier 2025

Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
1		01.01.2025	SUPPRIME
2		08.01.2025	SUPPRIME
3	1	15.01.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI
18	16	30.04.2025	mercredi
19	17	07.05.2025	mercredi
20	18	14.05.2025	mercredi
21	19	21.05.2025	mercredi
22	20	28.05.2025	mercredi
23	21	04.06.2025	mercredi
24	22	12.06.2025	JEUDI
25	23	18.06.2025	mercredi
26	24	25.06.2025	mercredi
27	25	02.07.2025	mercredi
28	26	09.07.2025	mercredi
29		16.07.2025	SUPPRIME
30		23.07.2025	SUPPRIME
31		30.07.2025	SUPPRIME
32	27	06.08.2025	mercredi
33	28	13.08.2025	mercredi
34	29	20.08.2025	mercredi
35	30	27.08.2025	mercredi
36	31	03.09.2025	mercredi
37	32	10.09.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.	
Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet	
Electricité. Eau	032 494 12 12
Centre de l'enfance	
Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch